

**ÉCOLE DE L'AQUARELLE-ARMAND-FRAPPIER  
SAINT-CONSTANT, PROVINCE DE QUÉBEC  
CINQUIÈME (6<sup>e</sup>) SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
2021-2022**

**PROCÈS-VERBAL de la sixième séance du conseil d'établissement de l'école de  
l'Aquarelle-Armand-Frappier, tenue le 29 mars 2022, au Salon du personnel, pavillon  
Armand-Frappier**

**MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT PRÉSENTS**

**Représentants des parents : Mesdames Marie-France Poirier, Céline Julien, Julie Hurlubise, Madame Tanja Mutlak, Nicoleta Le Page et Évelyne Rouillard**

**Représentants des enseignants : Mesdames Chantale Bergeron et Chantal Poirier, Monsieur Nicola Centomo**

**Représentant du personnel de soutien : Madame Nathalie Brosseau**

**Représentant du personnel professionnel : Aucun**

**Représentant du service de garde : Madame Marie-Josée Ménard**

**Direction adjointe de l'école : Madame Judith Côté**

**Direction de l'école : Monsieur Eric Yockell**

**MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ABSENTS**

**Représentants des enseignants : Madame Kathleen St-Laurent-Gagné**

**Représentants des parents : Aucun**

**Direction adjointe : Madame Nathalie Bourdeau**

**1. Mot de bienvenue et présences**

Madame Marie-France Poirier souhaite la bienvenue à tous.

**2. Vérification de la procédure de convocation et du quorum**

Mme Marie-France Poirier constate qu'il y a le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

***Courte présentation de chacun des membres du conseil.***

### 3. Questions du public

Aucune question reçue, ni par la présidente du conseil ni par la direction de l'école.

### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- C.E.21-22-038 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-France Poirier que les points 14.1, 14.2, 15.1, 15.2 et 15.3 soient modifiés pour 12.1, 12.2, 13.1, 13.2 et 13.3.
- C.E.21-22-039 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-France Poirier que le sujet « Varia » soit ajouté au point 14.
- C.E.21-22-040 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-France Poirier que les sujets « Bilan de la rencontre » et « Levée de la rencontre » deviennent le point 15, respectivement le point 16.
- C.E.21-22-041 **IL EST PROPOSÉ** par M Eric Yockell que le point 10 « Calendrier scolaire 2022-2023 » soit modifié pour « Horaire de l'école 2022-2023 ».
- C.E.21-22-042 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Céline Julien que les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel que présenté par madame Marie-France Poirier et modifié par la suite.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5. Procès-verbal de la réunion du 22 février 2022 et suivis

- C.E.21-22-043 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Evelyne Rouillard d'apporter les modifications suivantes au point 9 : « rendu compte » remplacer avec « compte rendu ». Éliminer la phrase « Parmi ces mesures, il y en a quelques-unes qui vont revenir et d'autres que non. ».

Suivis :

Le centre scolaire a bonifié le projet d'aménagement de la cour d'école avec un montant d'environ 70 000 \$. Étant donné que, actuellement, le ministère doit analyser au total environ 9-10 projets reçus, la direction de l'école Aquarelle-Armand-Frappier s'attend avoir une réponse du ministère vers fin mai.

M. Centomo informe le conseil du programme de la Ville de Saint-Constant qui, chaque année, offre son aide à une école primaire de la ville. Il envisage y présenter la demande pour un projet d'aménagement d'un espace d'activités extérieures pour les élèves plus grands, dans le sens des « sains habitudes de vie ». Ce projet pourra faire sujet à une future campagne de financement.

- C.E.21-22-044 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Julie Hurtubise d'adopter le procès-verbal tel que présenté par Mme Poirier et modifié par la suite.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 6. Formation obligatoire à l'intention des membres du conseil d'établissement

Mme Poirier demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires au sujet des capsules et propose de faire un tour à la prochaine séance du conseil.

## 7. Organisation scolaire 2022-2023

M. Yockell présente la situation de l'organisation scolaire pour l'année prochaine :

- ce seront 31 classes à ouvrir pour l'année 2022-2023, versus 28 classes pour l'année en cours;
- chaque pavillon détient 2 classes non utilisées actuellement

## 8. Principes des frais chargés aux parents 2022-2023

M. Yockell informe les membres du conseil que le montant maximal actuel (95 \$) pour le matériel didactique reste le même pour l'année 2022-2023. Pour ce qui est des fournitures scolaires, celles-ci sont très légiférées.

Mme Rouillard informe les membres du conseil que le comité des parents CSSDGS envisage demander une révision du logiciel pour les fournitures scolaires (plusieurs cas d'articles discontinués).

M. Yockell informe les membres du conseil que la liste des fournitures scolaires sera présentée au conseil vers fin mai - juin.

C.E.21-22-045 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Tanja Mutlak d'approuver le montant maximal de 95 \$ pour le matériel didactique de l'année 2022-2023.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 9. Grille-matières 2022-2023

M. Yockell présente la grille-matières pour l'année 2022-2023, avec les modifications suivantes pour le 3<sup>ème</sup> cycle d'apprentissage (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année) :

a. cours d'anglais :

- passer de 90 min à 60 min
- raison : une bonne partie de la communauté a comme langue principale l'anglais

b. cours d'éducation physique :

- passer de 120 min à 150 min
- raisons : dans le sens du projet « plein air », expérimenter des périodes d'activités plus longues; faire bouger plus les enfants; avoir plus de temps pour les sorties extérieures de l'école (ex. sortie au patinoire, faire de la raquette, etc.)

c. transférer les 60 min du cours de musique à celui d'art dramatique

- raisons : vivre un autre art avant le secondaire; développer le langage, la confiance en soi-même, socialisation, collaboration

Les minutes de chaque cours (ex. 60 min d'anglais) sont calculées par cycle de 5 jours. Le minimum par cours est de 60 minutes. Pour les cours « saines habitudes de vies », le

minimum est de 120 minutes.

c.E.21-22-046 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Céline Julien d'approuver la nouvelle grille-matières pour l'année 2022-2023.

## **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **10. Horaire de l'école 2022-2023**

M. Yockell présente l'horaire de l'école pour l'année 2022-2023, avec les modifications principales suivantes :

- commencer plus tard le matin, à 7h55
- finir plutôt l'après-midi, à 15h15

Ces modifications ont été faite suite aux discussions et à l'approbation du service de transport.

Le reste de l'horaire est ajusté en conséquence, sans affecter le bon déroulement de la journée.

À cette occasion, M. Centomo a mentionné la problématique du stationnement le matin, un sujet qui implique la sécurité des enfants et qui revient chaque année, surtout au début de l'année scolaire.

c.E.21-22-047 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Julie Hurtubise d'approuver le nouvel horaire de l'école pour l'année 2022-2023.

## **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **11. Règles de fonctionnement au SDG 2022-2023**

Mme Le Page propose les modifications suivantes :

- a. Modifier les numéros de postes (ou indiquer les noms des deux écoles) dans la rubrique Administration, sur la première page.
- b. Art. 3.2 indique « Pour les journées pédagogiques avant et après les classes, pour la semaine de relâche et pour le lundi de Pâques. », tandis que l'art. 3.3 indique que le SDG est ferme le lundi de Pâques. – enlever la mention de cette journée de l'art. 3.2, étant donné que le SDG est fermée ce jour-là.
- c. Art. 10 – apporter plus de détails ou modifier le titre « Interdiction »
- d. Art. 14 – tarification régulière – insérer « / » (ou « par ») entre « 5 jours » et « semaine ».
- e. Art. 15.4 – modifier la formule « père et mère » pour « père et/ou mère », afin d'inclure toutes les possibilités dans ce sens.
- f. Art. 15.6 – indiquer le fait qu'il s'agit d'autres paiements que ceux effectués via internet.
- g. Art. 15.7 – ajouter une virgule entre « maladie » et « vacances »
- h. Art. 16.1 – ajouter d'informations supplémentaires pour le code de vie de l'école
- i. Avant l'art. 16.3, ajouter la phrase « Les parents ne doivent jamais intervenir directement auprès d'un autre enfant du service de garde » qui est présente dans les règles 2020-2021 du SDG.

M. Yockell envisage modifier l'heure du début du SDG, de 6h30 à 6h45, dû à la faible présence des enfants dans cet intervalle de temps.

c.E.21-22-048 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Julie Hurtubise d'approuver les règles de fonctionnement du SDG pour l'année 2022-2023, tel que présentées et modifiées par la suite.

## **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **12. Projet éducatif / plan d'actions**

#### **12.1 Suivi du projet éducatif et du plan d'actions 2021-2022**

M. Yockell présente aux membres du conseil la situation du taux de réussite au premier bulletin. L'école a dépassé la cible de 90% pour toutes les matières, dont le plus bas taux est celui en Math, de 92%.

Les statistiques des 3 dernières années ne présentent pas des grands changements au niveau du taux de réussite usuels.

Pour les élèves vulnérables, la direction doit communiquer avec les parents au minimum une fois par mois. La communication peut prendre différentes formes : téléphone, courriel, rencontre, agenda.

#### **12.2 Sorties et activités éducatives**

Pour le « spectacle-amateur » qui aura lieu le 6 mai 2022, au Centre municipal près de l'école le coût proposé par la direction a été de 10 \$ / personne pour l'accès des parents.

M. Yockell a réussi avoir plus d'information sur le retour du profit à l'école. Celui-ci sera de 50% du prix du billet et sera utilisé pour le renouvellement du matériel artistique (son, éclairage, etc.). Un calcul estimatif de la partie du profit de l'école est d'environ 1 500 \$.

c.E.21-22-048 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-France Poirier d'approuver que le pourcentage de 50 % du profit de la vente des billets pour le spectacle soit retourné à l'école.

## **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **13. Autres sujets**

#### **13.1 Comité de parents**

Suite à certains problèmes logistiques, la soirée des bénévoles a été reportée pour le 25 mai 2022. M. Yockell mentionne que la direction a reçu des informations à ce propos et tout a été déjà soumis au comité des parents.

Mme Rouillard mentionne le fait que des élections auront lieu pour le district 4.

Mme Rouillard mentionne aussi que le travail sur un nouveau code de conduite est en cours.

### **13.2 Correspondance**

Aucune correspondance reçue, ni par la présidente du conseil ni par la direction.

### **13.3 OPP**

Mme Julie Hurtubise n'a pas des nouvelles pour le projet d'embellissement de la cour dont la direction attend la réponse du ministère vers fin mai.

Madame Hurtubise réitère l'offre d'aide de l'OPP dans les activités de fin d'année ou toutes autres activités de l'école.

### **14. Varia**

Aucun sujet à discuter.

### **15. Bilan de la rencontre**

Bon déroulement de la rencontre, beaucoup d'opinions à exprimer. La prochaine rencontre pourrait être en présentiel.

### **16. Levée de la séance**

c.É.21-22-049 **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-France Poirier de lever l'assemblée à 21h23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Marie-France Poirier  
Présidente du Conseil d'établissement

Eric Yockell  
Directeur